

%%%

**Indemnité des IJS ;
situation statutaire et indemnitaire des directeurs
et directeurs adjoints d'établissement**

-
Point de situation
-

Par lettre du 21 mars 2012, Mme Valérie FOURNEYRON, responsable de la commission sport du parti socialiste, a bien voulu spontanément apporter son soutien aux inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) et à leur syndicat le plus représentatif, le SEJS, après la publication de l'arrêté du 16 février 2012 portant extension de la prime de fonction et de résultat à ce corps de fonctionnaire.

Elle a notamment considéré que cet arrêté ne faisait « *que poursuivre jusqu'à son terme la logique de dédain des corps intermédiaires que n'ont cessé de manifester le chef de l'Etat (M. Nicolas SARKOZY) et ses gouvernements depuis cinq ans.* »

Elle s'était engagée à « *remettre en cause les organisations actuelles* » et à « *installer des procédures de réforme dans le respect des organisations syndicales en s'appuyant sur un véritable dialogue social* ».

Après l'élection de M. François HOLLANDE à la Présidence de la République et sa nomination au poste de Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (MSJEPVA), elle nous a confirmé ces orientations, notamment lors de sa rencontre du 26 juin avec l'UNSA-éducation et ses syndicats (dont le SEJS). Elle les a précisées par écrit dans sa lettre du 11 juillet. Elle s'y engageait à « *saisir Mme. Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique de ce sujet* » (la PFR des IJS) et à lui demander « *que soit réengagé au niveau interministériel le travail de revalorisation indemnitaire dans une démarche de convergence entre les corps au vu des fonctions exercées.* »

Elle nous a clairement indiqué qu'avant la finalisation globale de ce chantier, l'année 2012 devait être considérée comme une année intermédiaire, « *de transition* » vers cette pleine convergence, ce que nous, SEJS, syndicat réformiste et responsable, pouvions admettre. De tels décalages indemnitaires ne peuvent être comblés aisément instantanément compte tenu de leur ampleur, de surcroît en période de crise économique, et malgré les importantes économies générées par les suppressions d'emplois massives que le corps des IJS a subies ces dernières années, suppressions bien supérieures à d'autres corps.

Le SEJS a décidé de d'abord faire confiance à la nouvelle ministre. Il le lui a exprimé à plusieurs reprises, oralement le 11 septembre et confirmé par écrit le 24. Il l'a concrétisé en ne donnant pas suite au recours qu'il avait engagé contre cet arrêté du 16 février 2012.

Le SEJS a clairement demandé à la ministre et ses collaborateurs de lui préciser avant leur congrès annuel (du 17 au 20 octobre) quand et comment ces orientations se concrétiseraient pour 2012, tant pour les IJS que pour les directeurs et directeur adjoints d'établissement (cf. lettre du 5 septembre). Le SEJS a fait dans ces lettres des demandes et des propositions précises aussi bien pour 2012, de manière transitoire, qu'ultérieurement.

Le SEJS a rappelé à la ministre et sa DRH que ces traitements inégalitaires entre corps à responsabilité de même type, repérés depuis des années sans qu'aucune solution concrète ne leur soit apportée malgré les engagements pris par leurs prédécesseurs (notamment en 2007 et 2011), sont très mal

vécus par les IJS et cela d'autant plus maintenant qu'ils exercent dans des services communs à d'autres corps de fonctionnaires mieux indemnisés.

La publication en septembre dernier par les services RH des DRJSCS des taux de progression 2012 des indemnités des différents corps des ministères sociaux affichant 0 % pour les IJS contre des taux positifs allant jusqu'à 35 % pour d'autres corps encadrés par eux dans le secteur SJEPVA et près de 6% pour les personnels et pédagogiques, comme de taux de près de 3,5 % pour des corps ayant des responsabilités comparables dans le secteur santé solidarité, a été vécue comme une nouvelle mesure discriminatoire inique, injuste, voire provocante compte tenu de leur mode de présentation par certains hauts fonctionnaires.

Qui plus est, compte tenu des économies générées par les suppressions d'emplois des IJS, les moyens financiers pour une amélioration des indemnités des IJS pour 2012 existent, tout autant que pour les autres corps. Au vu des effectifs devenus bien modestes des IJS (348, dont une cinquantaine en détachement), les sommes nécessaires sont bien moins importantes que pour ces autres corps et l'argument financier peu recevable sur ce sujet. Une fois de plus les engagements de retours « de productivité » ou « catégoriels » ne sont pas tenus pour les IJS. La situation est identique pour notre demande d'amélioration transitoire, en 2012 de la situation des directeurs et adjoints d'établissement. Les crédits correspondants sont disponibles.

Cette situation, créée par l'administration, en pleine contradiction avec les engagements politiques explicites, est inacceptable, intolérable et, maintenant, explosive.

Par ailleurs le SEJS a demandé par courrier adressé à la ministre les 5 et 24 septembre des rencontres avec son cabinet et/ou sa direction des ressources humaines (DRH) pour un vrai dialogue social, - autre engagement de sa part -, permettant de préciser ou d'affiner la mise en place de ses orientations politiques, d'abord pour la fin de gestion 2012, puis pour plus tard.

A l'avant-veille du congrès du SEJS (le 15 octobre) une réunion a été proposée au SEJS par la DRH. Il n'en est ressorti aucun point positif, bien au contraire, le simple échange d'information d'ordre général, loin d'un dialogue social du type de celui promis, laissant le SEJS perplexe quant à la mise en œuvre d'orientations politiques nouvelles.

En résumé, pour la DRH, il est hors de question de demander quoi que ce soit au ministère de Mme LEBRANCHU pour 2012 en matière d'indemnité des IJS (comme des directeurs et adjoints d'établissement) malgré la lettre que notre ministre nous avait adressée le 11 juillet, s'engageant sur cette transmission de demande, car « *toute tentative est vouée à l'échec* », selon la DRH. Par ailleurs le calendrier de discussion avec les organisations syndicales pour la suite, prévu à l'automne 2012 (cf. le message de Pascal SANJUAN, directeur de cabinet, du 25 juillet transmis par la DRH) est reporté à 2013.

Quant au règlement définitif du problème, la DRH assure une nouvelle fois, mais seulement oralement, qu'il sera effectif et parfaitement satisfaisant pour les IJS en 2013... Lequel d'entre eux peut maintenant y croire encore ?

Et, - c'est un comble -, la DRH reprend maintenant à son compte les critiques faites antérieurement par le SEJS sur les principes de la PFR, « *mauvaise solution à un vrai problème* », mauvais outil de management, après avoir maintenu malgré notre demande le verbiage voulant prouver le contraire dans les différents projets de sa note de service, y compris celle présentée en CTM le 24 juillet dernier, version dont, paraît-il, le « *venin* » avait été retiré (donc la précédente était bien « *venimeuse* ») !

S'agissant du projet de décret (déjà transmis par la DRH au « guichet unique DGAFP/Budget » par la DRH) relatif à la situation statutaire et indemnitaire des directeurs et adjoints d'établissement, le seul

résultat de cet entretien avec la DRH du 15 octobre aura été d'obtenir enfin un accord de principe pour une réunion de travail sur ce sujet [1], afin de confronter les hypothèses de conséquences pratiques faites par la DRH (positives pour tous) et l'analyse qu'en font les personnels concernés (négatives ou nulles pour tous) ! A peine obtenu, la DRH a néanmoins tenté de remettre en cause cet accord de principe ...

Jusqu'à présent la DRH refusait ce niveau élémentaire de dialogue social, en le justifiant par le fait qu'un tel échange « *n'était que pure spéculation* » alors que la fonction publique et le budget n'avaient pas encore donné leur accord sur ce projet. Mais, comme le SEJS l'a fait une nouvelle fois remarquer, si l'on attend pour en discuter de manière suffisamment approfondie avec les représentants syndicaux des personnels concernés l'accord de ce guichet unique Budget et FP, ce sera alors parfaitement inutile, car les décisions définitives seront déjà prises. **Où est alors le dialogue social ?**

%%%

Le SEJS s'est trouvé ainsi contraint d'alerter très solennellement et fermement la ministre sur le fait que, devant une telle situation, faite de décisions injustes, de promesses non tenues et de multiples mensonges, quels qu'en soient les auteurs, au niveau politique ou administratif, au MSJEPVA ailleurs, **les IJS, qui lui avaient fait confiance, n'étaient plus en mesure de poursuivre sur cette voie.**

En ce qui concerne les IJS, le changement, tant promis par le nouveau Président de la République, tant sur ce sujet que sur d'autres non évoqués ici, **le changement, est très décevant !**

Cette situation lamentable ainsi créée, que ce soit par le niveau politique ou administratif, discrédite par ailleurs complètement les représentants des personnels des syndicats réformistes devant leurs collègues qui les élisent. Elle favorise objectivement les comportements extrémistes, syndicaux, individuels ou collectifs.

Les élus actuels du SEJS ne disposent plus d'aucun moyen pour tenter de gérer à leur niveau cette situation explosive, ce qui est très grave pour le fonctionnement démocratique de nos institutions et pour le dialogue social.

Prenant acte de l'incapacité des niveaux politiques et administratifs précédemment cités, le SEJS et son bureau national, s'ils arrivent à survivre à une telle situation dont ils sont victimes, se trouvent maintenant contraints de tenter d'obtenir une écoute de responsables politiques de niveau supérieurs. Avec leur fédération, l'UNSA-éducation, ils tenteront ces démarches, ce qui n'améliorera pas l'image du MSJEPVA au plan interministériel, incapable de gérer ses propres difficultés de gestion des personnels, au sein du conglomérat des ministères sociaux.

Pour ce qui est du dialogue social en interne, si tant est qu'il se mette un jour réellement en place, le SEJS n'acceptera éventuellement d'y participer de nouveau que s'il est destinataires d'engagements écrits et précis de la part de la ministre, suffisamment crédibles. Il est néanmoins prêt, si elle le désire, à lui exprimer son analyse de vive voix et tenter de trouver avec elle les moyens de sortir de cette crise profonde.